



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.300

**ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET PROTOCOLES
POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

**PRINCIPES GÉNÉRAUX DE
L'INTERFONCTIONNEMENT TÉLÉMATIQUE**

Recommandation UIT-T T.300

(Extrait du Livre Bleu)

NOTES

1 La Recommandation T.300 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.5 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation T.300

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'INTERFONCTIONNEMENT TÉLÉMATIQUE

L'établissement dans divers pays de services télématiques, de services de messagerie informatisés en mode enregistrement et retransmission et d'autres services rend nécessaire la définition de normes visant à faciliter l'échange international de messages entre abonnés à ces services.

Le CCITT,

considérant

(a) le besoin de transfert de messages de types différents et de formats très variés;

(b) que les Recommandations de la série X définissent les services et les services complémentaires facultatifs d'usager pour les réseaux publics pour données;

(c) que les Recommandations de la série F définissent les services TLM et que les Recommandations de la série T définissent l'équipement terminal et les procédures de commande des services TLM;

(d) que les Recommandations de la série X.400 décrivent les différents aspects des systèmes de traitement de messages,

recommande à l'unanimité

que la présente Recommandation décrive les principes généraux de l'interfonctionnement télématique.

SOMMAIRE

0	<i>Introduction</i>
1	<i>Portée et champ d'application</i>
2	<i>Références</i>
3	<i>Définitions</i>
4	<i>Symboles et abréviations</i>
5	<i>Conventions</i>
6	<i>Modèle d'interfonctionnement télématique</i>
	6.1 Résumé
	6.2 Interfonctionnement télématique faisant intervenir le MTS
	6.3 Interfonctionnement télématique ne faisant pas intervenir de MTS
	6.4 Configuration physique – Définition du dispositif d'interfonctionnement télématique (TIF)
7	<i>Le système d'interfonctionnement télématique</i>
	7.1 Définition des TIS
	7.2 TIS faisant intervenir le MTS
	7.3 TIS ne faisant pas intervenir le MTS
8	<i>Perfectionnement du TLMA. Principes des protocoles d'accès télématique</i>

0 Introduction

La présente Recommandation est la première d'une série de Recommandations relatives à l'interfonctionnement télématique.

L'interfonctionnement télématique est le nom générique d'une série d'applications fournies aux utilisateurs de la télématique. Chacune de ces applications est appelée application d'interfonctionnement télématique (TIA) et implique un sous-ensemble des éléments suivants:

- permettre un échange efficace d'informations entre terminaux télématiques ne pouvant interagir directement;
- fournir des caractéristiques additionnelles aux services télématiques normalisés telles que le stockage de documents et le multi-adressage;
- fournir l'accès ou la participation aux services définis par le CCITT tels que le télex, la messagerie de personne à personne, les services d'annuaire, etc.

La présente série de Recommandations définit deux TIA suivantes:

- participation des utilisateurs de la télématique au service IPM;
- interfonctionnement du télétexte avec le télex.

D'autres TIA sont à l'étude.

Certaines TIA peuvent être définies de manière à être exploitées de façon autonome, c'est-à-dire en interfonctionnement du télétexte avec le télex.

1 Portée et champ d'application

La présente Recommandation définit les principes généraux de l'interfonctionnement télématique. Elle définit les principes des protocoles d'accès télématique, comme les protocoles utilisés par le terminal télématique pour participer à des applications d'interfonctionnement télématique.

La présente Recommandation utilise les concepts définis pour le traitement des messages. La base et les fondements du traitement des messages sont définis dans la série de Recommandations X.400.

Les autres Recommandations de la série T.300 définissent les applications d'interfonctionnement télématique et les protocoles utilisés par les terminaux télématiques pour que ces applications soient offertes à leurs utilisateurs. Seuls les protocoles concernant l'accès télématique aux services définis par le CCITT sont pris en considération.

2 Références

La présente Recommandation cite les documents énumérés ci-après:

- Rec. T.330: Accès télématique au système de messagerie de personne à personne.
- Rec. X.400: Systèmes de messagerie – Principe du système et du service de messagerie.
- Rec. X.402: Systèmes de messagerie – Architecture globale.
- Rec. X.420: Systèmes de messagerie – Système de messagerie de personne à personne.

3 Définitions

La présente Recommandation fait appel aux termes définis dans les Recommandations X.400, X.402 et X.420.

4 Symboles et abréviations

AU	Unité d'accès
C	Conditionnel/Consommateur
IPM	Messagerie interpersonnelle
IPMS	Système de messagerie de personne à personne
IPM-UA	Agent d'usage de messagerie de personne à personne
M	Multiple
MS	Enregistrement de messages
MTA	Agent de transfert de message

MTS	Système de transfert de message
PDS	Système de remise physique
PTTXAU	Unité publique d'accès au télétext
TIA	Application d'interfonctionnement télématique
TIAS	Service abstrait d'interfonctionnement télématique
TIU	Unité d'interfonctionnement télématique
TLM	Télématique
TLMA	Agent télématique
TLMAU	Unité d'accès télématique
TLM-TER	Terminal télématique
TTX	Télétext
UA	Agent d'usager
UC	Unité de conversion

5 Conventions

La présente Recommandation ne fait appel à aucune convention particulière.

6 Modèle d'interfonctionnement télématique

6.1 *Résumé*

Le modèle d'interfonctionnement télématique sert d'outil pour aider à l'élaboration de Recommandations sur l'interfonctionnement télématique. Il décrit différents scénarios d'interfonctionnement et l'emploi du modèle de traitement de messages aux fins de l'interfonctionnement télématique.

Ce modèle peut s'appliquer dans deux cas: le premier fait intervenir le MTS, mais non le second. Le modèle ne fournit qu'une description fonctionnelle et n'exige pas de mise en œuvre ou d'interfaces particulières.

6.2 *Interfonctionnement télématique faisant intervenir le MTS*

La figure 1/T.300 décrit le modèle d'interfonctionnement télématique lorsque le MTS intervient.

Ce modèle permet:

- a) l'interfonctionnement de terminal télématique à terminal télématique par l'emploi des MTS qui relaient l'information télématique;
- b) la participation d'un utilisateur de la télématique au service IPM (télématique vers IPM-UA par l'intermédiaire du MTS);
- c) la participation d'un utilisateur de la télématique à l'une quelconque des applications définies par le CCITT dans le domaine du traitement des messages (télématique vers d'autres UA en interfonctionnement);
- d) l'interfonctionnement de terminal télématique à d'autres services définis par le CCITT par l'intermédiaire du MTS et des unités d'accès appropriées.

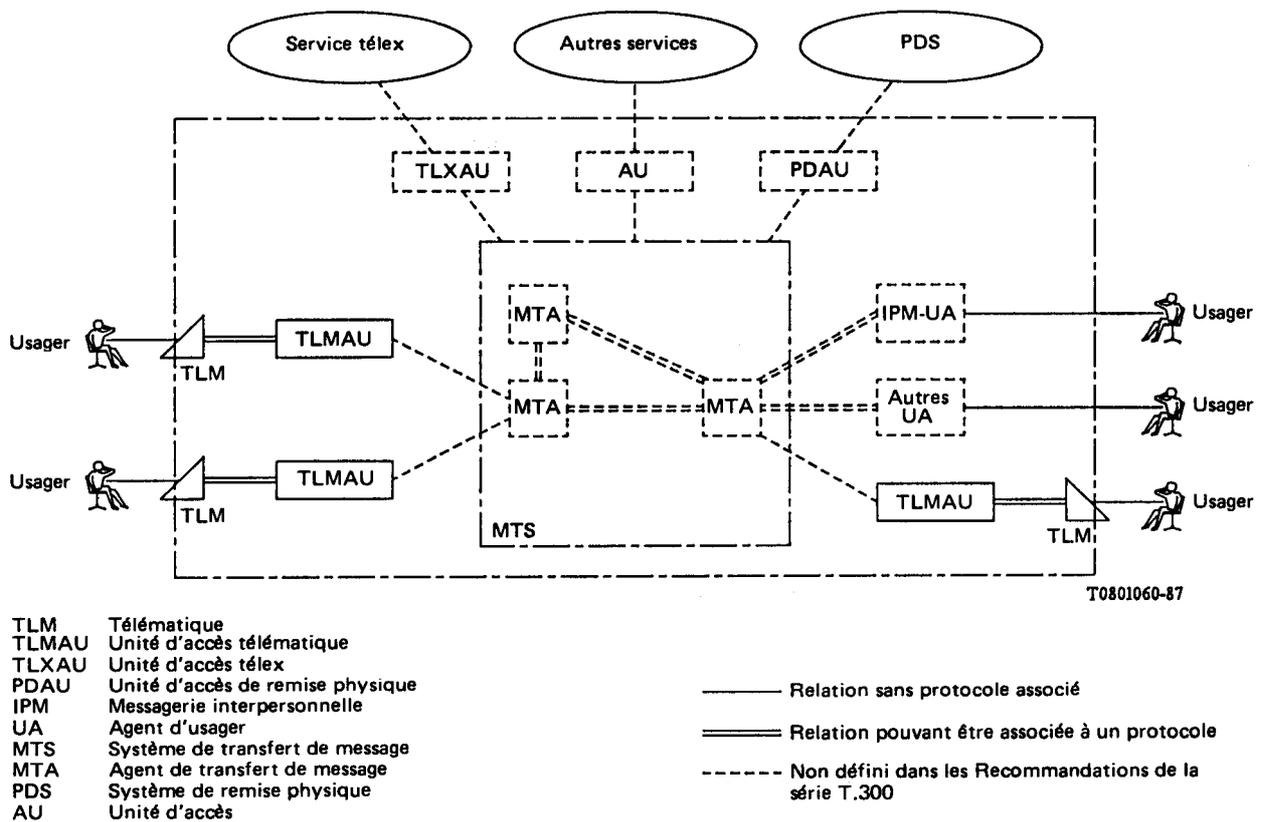


FIGURE 1/T.300

Interfonctionnement télématique impliquant le MTS

6.3 *Interfonctionnement télématique ne faisant pas intervenir de MTS*

La figure 2/T.300 décrit le modèle d'interfonctionnement télématique lorsqu'un MTS n'intervient pas.

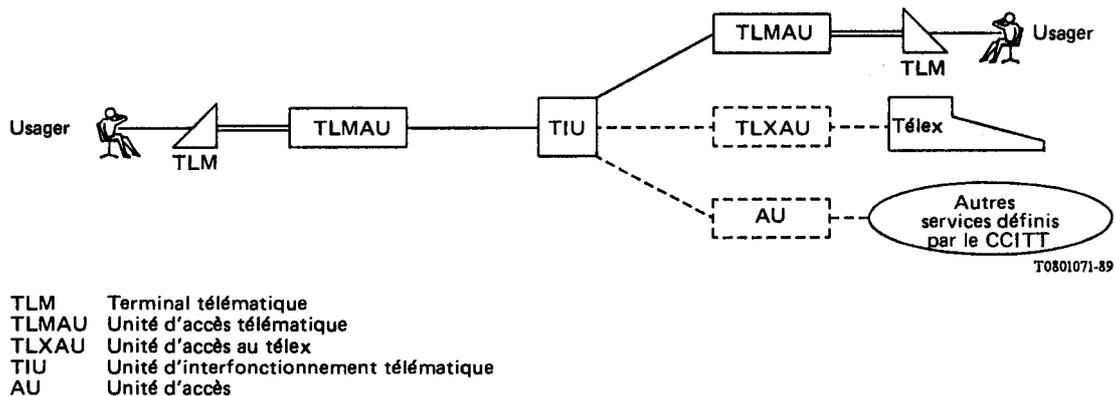


FIGURE 2/T.300

Modèle d'interfonctionnement télématique ne faisant pas intervenir de MTS

Dans ce cas, les TLMAU et les AU sont les mêmes qu'au § 6.2. La TIU peut fournir le sous-ensemble approprié du service MTS afin de permettre d'acheminer l'information entre les TLMAU ou entre TLMAU et AU. La TIU exécute, si nécessaire, les fonctions pertinentes de conversion et de dispatching.

6.4 Configuration physique – Définition du dispositif d'interfonctionnement télématique (TIF)

Un dispositif d'interfonctionnement télématique (TIF) est un système réel qui met en œuvre une combinaison valide d'unités fonctionnelles dans le cadre de l'interfonctionnement télématique. Le présent paragraphe définit les combinaisons valides.

6.4.1 TIF faisant intervenir le MTS

Dans le cas d'un interfonctionnement télématique faisant intervenir un MTS, les combinaisons valides d'unités fonctionnelles sont indiquées au tableau 1/T.300.

TABLEAU 1/T.300

Configurations physiques d'un TIF faisant intervenir le MTS

	Unités fonctionnelles						
	TLMAU	MTA	MS	UA	TLXAU	PDAU	Autres AU
TIF	M	1	[M]	[M]	[M]	[1]	[M]

M Multiple

[] Optionnel

MS Enregistrement de messages

Deux règles s'appliquent à la définition d'un TIF dans ce cas:

- une TLMAU au moins est présente;
- les TLMAU corésident nécessairement avec le MTA.

La définition des autres entités présentes dans un TIF (UA, MS, TLXAU, PDAU, autres AU) et leurs relations avec le MTA n'entrent pas dans le cadre des Recommandations de la série T.300.

6.4.2 TIF ne faisant pas intervenir un MTS

Ce cas correspond à celui d'un TIF autonome, c'est-à-dire au cas d'un système réel interfonctionnant avec des terminaux télématiques et, facultativement, avec d'autres systèmes définis par le CCITT (par exemple, un système télex), mais non avec des systèmes relevant des systèmes de traitement des messages (MHS) ou avec d'autres TIF.

Les configurations valides des unités fonctionnelles sont indiquées au tableau 2/T.300.

TABLEAU 2/T.300

Configurations physiques d'un TIF ne faisant pas intervenir de MTS

	Unités fonctionnelles			
	TLMAU	TIU	TTLXAU	Autres AU
TIF	M	1	[M]	[M]

M Multiple

[] Optionnel

7 Le système d'interfonctionnement télématique

Chaque application d'interfonctionnement télématique (TIA) est fournie à l'utilisateur par un système appelé système d'interfonctionnement télématique (TIS). Le présent paragraphe fournit un modèle abstrait du TIS.

7.1 Définition des TIS

Les TIS et les utilisateurs qui leur sont associés sont représentés comme des objets (voir la figure 3/T.300).

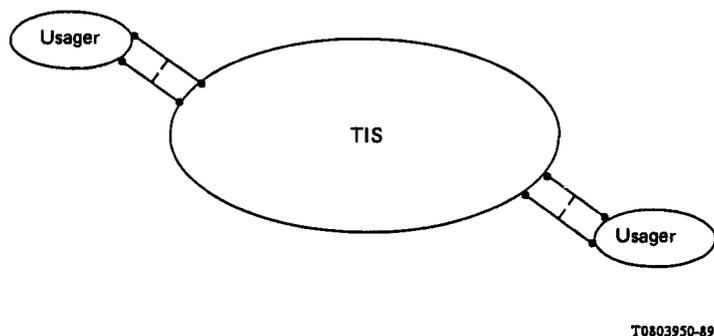


FIGURE 3/T.300

Définition du TIS

Un utilisateur et le TIS sont couplés moyennant l'utilisation d'un ou plusieurs accès. À chacun de ces accès, une ou plusieurs opérations abstraites sont mises à la disposition de l'utilisateur. C'est l'ensemble de ces opérations abstraites qui définit le service abstrait appelé service abstrait d'interfonctionnement télématique (TIAS) fourni par le TIS.

Tous les accès et toutes les manœuvres dépendent des applications et sont donc décrits dans les Recommandations appropriées.

Une application définie du TIS est le système de messagerie de personne à personne (IPMS). Les accès et les opérations de messagerie de personne à personne se trouvent décrits dans les Recommandations X.420 et T.330.

Le perfectionnement des TIS débouche sur deux cas, le premier qui fait appel au MTS et le second qui n'y fait pas appel.

7.2 TIS faisant intervenir le MTS

Le TIS peut être perfectionné conformément à la figure 4/T.300.

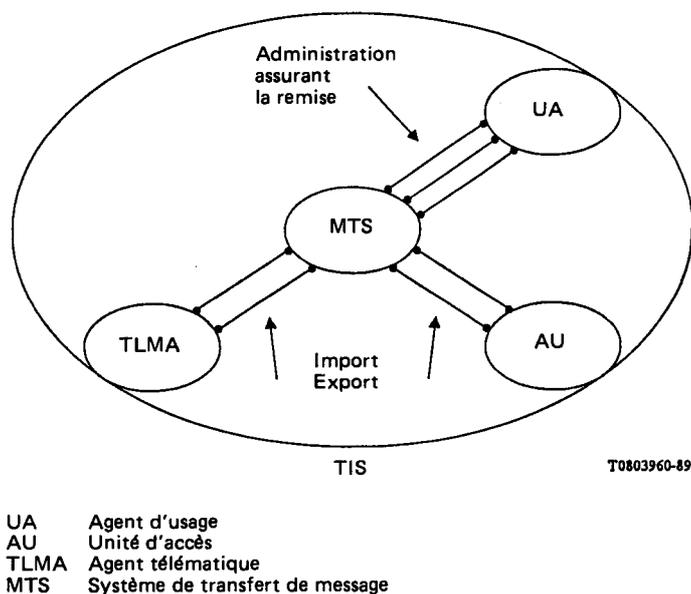


FIGURE 4/T.300
TIS faisant intervenir le MTS

Le perfectionnement du TIS fait appel aux éléments suivants:

- le MTS, défini dans les Recommandations X.402 et X.411;
- le TLMA, qui fournit à l'utilisateur un terminal télématique équipé du service abstrait d'interfonctionnement télématique (TIAS);
- l'UA, qui fournit le TIAS aux usagers qui n'utilisent pas de terminal télématique. Parmi ces applications, on peut citer l'IPM-UA, dans la Recommandation X.420;
- les AU, qui permettent l'intercommunication avec d'autres services définis par le CCITT. Un exemple de ces AU est le PDAU défini dans les Recommandations de la série X.400.

La description des UA et des AU déborde le cadre de la série de Recommandations T.300.

Les accès et les manœuvres entre le MTS et les autres éléments énumérés ci-dessus sont définis dans la série de Recommandations X.400.

7.3 TIS ne faisant pas intervenir le MTS

Ce cas doit faire l'objet d'un complément d'étude.

8 Perfectionnement du TLMA. Principes des protocoles d'accès télématique

Le perfectionnement d'un TLMA fait appel à deux éléments: le terminal télématique (TLM) et l'unité d'accès télématique (TLMAU).

Un TLM est un objet fonctionnel correspondant à un terminal défini dans les Recommandations de la série T.

Le TLMAU est défini dans la Recommandation T.330 dans le cas de l'accès télématique à l'IPMS.

TLM et TLMAU sont reliés au moyen d'un ou plusieurs accès et d'un ensemble d'opérations les décrivant.

Accès et opérations dépendent des applications et sont donc décrits dans les Recommandations appropriées.

La mise en œuvre de ces opérations implique un certain transfert de l'information entre le TLM et la TLMAU. C'est ce qu'on appelle un protocole d'accès télématique (voir la figure 5/T.300).

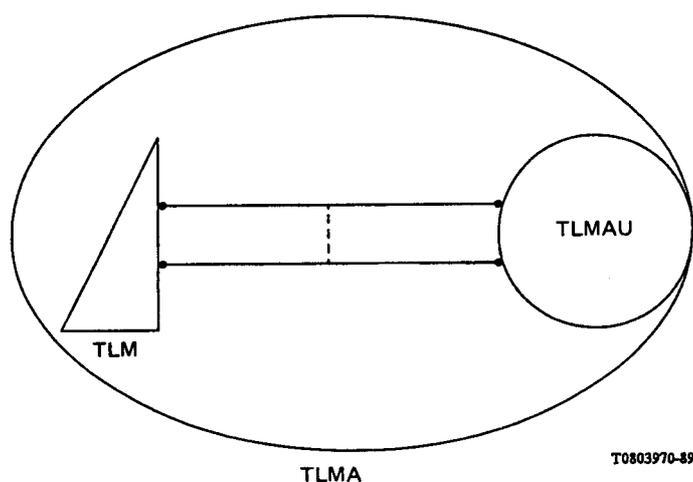


FIGURE 5/T.300
Perfectionnement du TLMA